

LES ACTUS

Veyrier-du-Lac

Été 2025

HELLO L'ÉTÉ!

**La commune
mobilisée
pour la saison
estivale**

www.veyrier-du-lac.fr

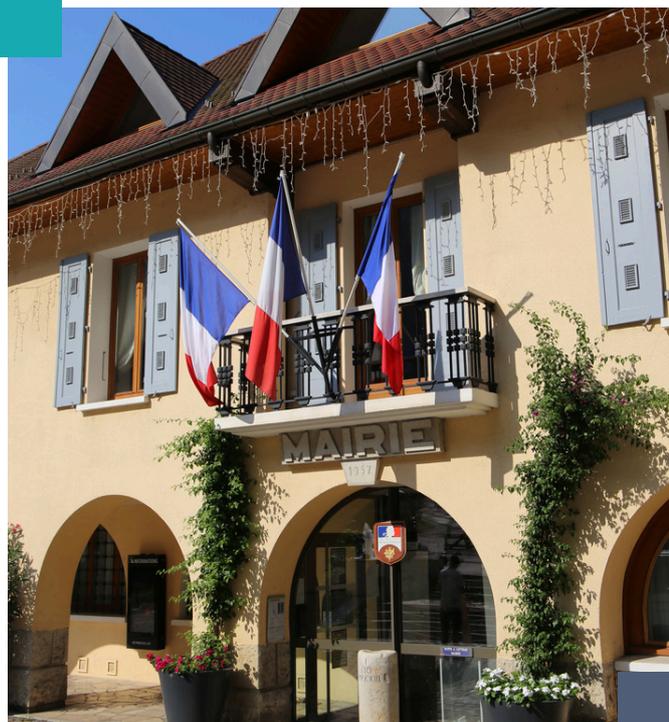
LA COMMUNE MOBILISÉE

POUR LA SAISON ESTIVALE

Comme chaque année, les services municipaux sont pleinement mobilisés pour assurer le bon déroulement de la saison estivale et répondre aux besoins des habitants comme des visiteurs.

Le service administratif reste actif tout l'été, assurant l'accueil du public et la continuité des fonctions essentielles de la mairie.

Le service Communication, Événements et Projets a la charge de la coordination des événements estivaux. Il bénéficie du renfort d'un stagiaire Nathan présent depuis mai jusqu'à fin juillet 2025. Ce service travaille également à une refonte complète du site internet communal.



Les services techniques, fortement sollicités en cette période, gèrent une intensification des interventions extérieures. Des renforts restent nécessaires pour le mois d'août afin d'assurer l'ensemble des missions.

Le service Enfance-Jeunesse organise des activités variées à l'accueil de loisirs, adaptées aux différents groupes d'âge, pour offrir un été dynamique et enrichissant aux enfants.

La Police municipale et la Police rurale assurent quant à elles une présence quotidienne sur tout le territoire communal, avec des patrouilles de jour comme de nuit. Leurs missions couvrent notamment le respect du stationnement, la prévention des incivilités et le constat des infractions.

Cette année, la sécurité et la tranquillité publique bénéficient également de la présence renforcée de plusieurs partenaires : la Garde républicaine, des réservistes de la Gendarmerie et des éco-gardes dans le massif du Mont Veyrier.

Enfin, pour garantir un cadre serein à la Plage de la Brune, la commune a fait appel à la société Fudo-Sécurité, chargée d'assurer une présence préventive et dissuasive sur site tout au long de l'été.



PLAGES ET ZONES DE MOUILLAGE

Une équipe de sauveteurs mobilisée pour votre sécurité

Du 1er juillet au 31 août, la plage de la Brune est placée sous la surveillance quotidienne d'une équipe de baignade mobilisée par Anancy Sauvetage Secourisme, présente chaque jour de 11h00 à 19h00, week-ends et jours fériés compris.

Leur mission : veiller à la sécurité des baigneurs, assurer la surveillance des zones de baignade et intervenir rapidement en cas de besoin, afin que chacun puisse profiter de l'été en toute sérénité.

Sous la coordination de deux chefs de poste expérimentés, Jean-Pierre et Yann, cinq sauveteurs dynamiques et investis — Oumaïma, Louane, Corentin, Pierrick et Niels — assurent avec professionnalisme et sang-froid la surveillance du site. Leur présence constante, leur esprit d'équipe et leur réactivité sont garants d'un service de secours de qualité.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur engagement au service de tous !

SASU TFY PERFORMANCE ET FORMATIONS

représentée par M. Tony THIEFFRY, assure ses activités sur la plage de la Brune durant toutes les journées des vacances scolaires d'été 2025, du 5 juillet au 31 août.

Les cours se déroulent le matin, avant les heures de forte affluence, entre 9h00 et 11h30. Ils comprennent des cours collectifs ou individuels de natation pour tous niveaux, ainsi que des séances d'aquagym.



RESPECTONS NOS BELLES PLAGES

Plage Zéro Déchet

Depuis 2021, la commune de Veyrier-du-Lac, en partenariat avec le Grand Annecy, participe à l'opération « Plage Zéro Déchet », pour préserver la beauté et la propreté de notre environnement naturel.

Cette initiative encourage chacun à adopter des gestes responsables : ne pas abandonner de déchets, ne pas jeter de mégots, et repartir avec ses emballages.

Favoriser le tri !

Dans ce cadre, les poubelles classiques ont été retirées de la plage afin de favoriser le tri. Des points de tri sont à votre disposition sur le grand parking, en remontant vers le centre du village.

Agir ensemble pour garder nos plages propres, c'est simple et essentiel !

Mise à l'eau des paddles dans la baie

Depuis l'été 2021, un chenal dédié à la mise à l'eau des paddles est accessible depuis la plage de la Brune.

Ce passage permet aux pratiquants de mettre leur paddle à l'eau en toute sécurité et de profiter d'une balade sur le lac, à condition d'être équipés du matériel de sécurité requis, notamment le gilet de sauvetage. Il est rappelé que la navigation doit se faire dans la bande des 300 mètres, à l'intérieur du périmètre délimité par les bouées jaunes.

BOUCLES À LA SEMAINE ENCORE DISPONIBLES !

1 boucle du 02 au 09 août / 1 boucle du 09 au 30 août (pour les bateaux à moteur)

Tarifs : jusqu'à 100 CV : 204 € ; + de 100 CV : 300 €.

Merci de prendre contact avec la mairie, service boucles d'amarrage, au 04 50 60 28 05 - mairie@veyrier-du-lac.fr



Bricolage, jardinage, gestion des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit en Haute-Savoie

Tonte des pelouses, taille des végétaux, débroussaillage génèrent de nombreux déchets, qu'il est interdit de brûler en Haute-Savoie (arrêté préfectoral n°2011042-0008 du 11/02/2011).

Lors de la combustion des déchets verts, de nombreux polluants sont en effet émis dont des particules fines et autres composés cancérigènes pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations.

Ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez-les !

- En améliorant la qualité de vos sols : compostage, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe coupée...
- En les apportant en déchetterie



Bricolage et jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore comme tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, nettoyeurs haute pression, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h

- les samedis : de 9h à 12h et de 15h00 à 19h

- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

En dehors de ces horaires, ils sont interdits. N'hésitez pas à en faire part aux agents de la police municipale en les informant au 04 50 60 02 48 ou à l'adresse mail suivant : mairie.police@veyrier-du-lac.fr

ENFANCE



« UN ÉTÉ PLEIN D'ÉNERGIE À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VEYRIER-DU-LAC »

Sous la coordination enthousiaste de Peggy, responsable de l'accueil de loisirs, une équipe soudée et dynamique est prête à offrir aux enfants un été haut en couleurs, entre rires, découvertes et aventures !

L'année scolaire s'est terminée en beauté à la salle de la Veyrière avec le spectacle de fin d'année organisé par l'Association des Parents d'Élèves (APE). Ce moment chaleureux et festif, salué par les familles, a mis en lumière les talents des enfants tout en renforçant les liens entre petits et grands. Un grand merci à l'APE pour son engagement tout au long de l'année, qui permet la réalisation de nombreux projets collectifs.

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi 7 au vendredi 25 juillet, avant sa fermeture durant le mois d'août. Chaque jour, 48 enfants seront accueillis par une équipe complète et pleine d'entrain : Kataline, Saskia, Jessica, Noah et Damien, sous l'œil attentif de Peggy.

Le programme s'annonce riche et varié : activités sportives, ateliers manuels, cuisine, grands jeux, baignades à la plage de la Brune et escapades en pleine nature rythmeront les journées. Les enfants profiteront pleinement du cadre exceptionnel de Veyrier, propice à l'exploration, à la créativité et à la convivialité.

Parmi les temps forts de l'été, la randonnée exceptionnelle au refuge de la Pointe Percée a eu lieu les 10 et 11 juillet 2025. Au départ du lieu-dit « Les Duches » (massif des Aravis), elle a réuni 20 enfants âgés de 6 à 12 ans, accompagnés de trois animateurs et d'un guide de moyenne montagne. Un défi nature avec 700 mètres de dénivelé, pour repousser ses limites et vivre une aventure collective inoubliable.

SERVICES TECHNIQUES



REJOIGNEZ LES SERVICES TECHNIQUES CET ÉTÉ !

Cet été, la commune s'adapte à l'augmentation d'activité en recrutant de jeunes talents motivés ! Pour le mois de juillet, Tara et Florent ont déjà rejoint l'équipe en tant qu'agents saisonniers. Et pour le mois d'août, la recherche continue : nous sommes à la recherche de nouveaux candidats dynamiques et engagés pour renforcer nos équipes.

Intégrés aux services techniques, ces jeunes participent activement à la vie de la commune. Leurs missions : assurer l'accueil et l'orientation des usagers, veiller à la propreté des espaces publics et des sites touristiques, et contribuer au bon fonctionnement des infrastructures locales.

Un dispositif utile et formateur, qui offre une expérience enrichissante tout en garantissant le bon déroulement de la saison estivale.

Envie de vivre cette aventure et de faire la différence ? N'hésitez plus, envoyez votre candidature dès maintenant à : mairie@veyrier-du-lac.fr



LA POLICE MUNICIPALE RENFORCÉE PAR LES ASVP CET ÉTÉ

Cet été, la Police Municipale de la commune est renforcée par 2 agents ASVP saisonniers, Océane et Guillaume, déjà présents sur la commune l'année dernière. Avec les deux agents permanents, ils assurent plusieurs missions clés : constat des infractions, collecte d'informations pour l'Officier de Police Judiciaire, lutte contre l'insécurité, contrôle du stationnement, et assistance à la gendarmerie.

Depuis plusieurs semaines, plusieurs Veyrolains nous ont fait part de signalements concernant des faits d'incivilités et de nuisances sonores, liés à des groupes de personnes réunies sur différents parkings de la commune., qui perturbent la tranquillité de ces quartiers.



Lors de l'adoption du budget 2025, la municipalité avait décidé d'équiper la commune de nouvelles caméras de vidéoprotection. Celles-ci sont installées depuis début juillet sur les secteurs suivants : Parking de la Poste, Route de la Brune (parking de la Plage), Parking Quai Doyen et Centre village.

Les restantes seront installées courant septembre 2025.

En complément, la Police Municipale assure des patrouilles nocturnes pour renforcer la sécurité.

N'oubliez pas l'opération "Tranquillité Vacances" qui permet de faire surveiller votre domicile pendant vos absences. Formulaire disponible en mairie.

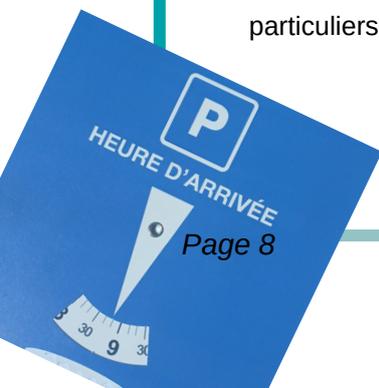
Si vous êtes témoins ou gênés par ces comportements, contactez la Police Municipale au 04 50 60 02 48 ou la Gendarmerie au 17.

Rappel important : lutte contre les nuisances sonores

Le respect du calme reste indispensable :

- Le tapage nocturne (nuisances sonores entre 22h et 7h) est interdit, même s'il n'est pas répétitif ni très fort.
- Il est passible d'une amende forfaitaire de 68 €, pouvant aller jusqu'à 180 €.
- Toute activité musicale en extérieur doit cesser à 22h, pour tous, professionnels comme particuliers, sauf dérogation.

Merci à tous de préserver le cadre de vie et le bien-être collectif.



RÉORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES ESPACES DE TRAVAIL

Dans un souci de modernisation, d'efficacité et de qualité d'accueil, la commune de **Veyrier-du-Lac** réorganise ses services et redéfinit les espaces de travail à compter de juillet 2025.

Objectifs :

- Renforcer la lisibilité de l'action publique
- Améliorer les conditions de travail des agents
- Favoriser la coopération entre élus, services et partenaires
- Offrir un meilleur service aux habitants

Les principaux changements :

Un nouveau pôle élu :

une salle de réunion aménagée et un espace dédié aux élus sont créés au 2^e étage, à côté du bureau de Mme le Maire, pour les commissions et les temps de concertation.

Un bureau pour la Direction Générale des Services (DGS) :

désormais installé à l'étage, en position centrale, pour un pilotage plus visible et accessible des services communaux.

Le service Communication – Événementiel – Vie associative :

désormais situé au **rez-de-chaussée**, ce pôle est plus accessible aux associations et partenaires locaux, et mieux connecté aux autres services.

Le service Urbanisme :

un accueil sur rendez-vous uniquement

Le bureau de l'urbanisme est transféré au 2^e étage pour plus de confidentialité et une coordination renforcée avec les élus.

Les permanences ont désormais lieu uniquement sur rendez-vous :

Permanences Urbanisme (sur rendez-vous uniquement, pris par mail à urbanisme@veyrier-du-lac.fr) :

- **Lundi matin**
- **Mardi après-midi (présence de l'architecte conseil)**
- **Mercredi matin**

Le reste de la semaine est réservé au traitement des dossiers. Merci d'indiquer dans votre mail **l'objet de la demande, l'adresse concernée, et la référence cadastrale** si possible.

Service Urbanisme – 7 place du Docteur Charles Mérieux - 04 50 60 28 07 - urbanisme@veyrier-du-lac.fr

Cette réorganisation vise à mieux répondre aux attentes du territoire, tout en assurant un cadre de travail adapté aux agents communaux.





CET ÉTÉ, À VEYRIER-DU-LAC

Retrouvez nos informations, programmes
et manifestations sur nos sites internet :

www.veyrier-du-lac.fr

www.plagesenscene.fr

Un grand merci à l'ensemble des agents communaux mobilisés tout l'été pour garantir la continuité du service public et contribuer activement à la réussite des animations et événements organisés pour les Veyrolains et les Veyrolaines. Leur engagement ne faiblit pas, même en période estivale, et mérite d'être salué.

Nous adressons également nos remerciements chaleureux aux jeunes stagiaires et saisonniers qui ont rejoint nos équipes avec enthousiasme. Leur énergie, leur sens du collectif et leur volonté de s'investir pour la commune témoignent de belles valeurs citoyennes et d'un véritable esprit de service.

Directeur de publication : Vanessa BRUNO, Maire ; Crédits Photos : www.freepik.com, Philippe ABRAHAMI ; Benjamin AGUIRRE ; Jean-Marc FAVRE ; Commune de Veyrier-du-Lac.

Réalisation : mairie de Veyrier-du-Lac - Tous droits réservés.

Mairie de Veyrier-du-Lac : 04 50 60 10 13 - Site officiel : <https://www.veyrier-du-lac.fr>